

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 01 MARS 2022

CONVOCAATION DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 01 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

- Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, Mme LE PLEY Saouda, M. DURIEZ Dominique
- Absents excusés : Mme JAMELIN Magali, M. CHEVALIER Raphaël, M. GRISEL Julien,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

- Mme JAMELIN Magali	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
- M. CHEVALIER Raphaël	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
- M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. LENOBLE Pascal

Secrétaire de séance : Mme DEMANGEL Catherine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022
2. Débat d'orientation budgétaire 2022
3. Fourniture et livraison de repas en liaison froide
4. Avenant N°4- Convention d'entente intercommunale conclue entre les communes pour la construction d'un centre aquatique
5. Création d'une commission transition écologique
6. Informations diverses

Mme DEMANGEL Catherine est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H45

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour inverser l'ordre du jour afin d'avoir plus de temps pour discuter du débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal est favorable à la modification de l'ordre de présentation des délibérations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022

Le procès-verbal est adopté à la majorité (pour : 26, Contre : 1, abstention : 0).

M. le Maire explique qu'il y a eu une erreur dans l'envoi du procès-verbal, celle-ci a été rectifiée dès qu'il s'est rendu compte de l'erreur.

M. le Maire indique que suite à l'altercation entre M. CHEVALIER et M. GRISEL Julien. M. Chevalier mécontent a été porté plainte dès le lendemain contre M. GRISEL Julien. A priori il n'y aura pas de suite.

2. Fourniture et livraison de repas en liaison froide

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 3° et suivants

Vu les procès-verbaux des commissions d'appel d'offres du 31 janvier et du 16 février 2022, Considérant que le marché a été lancé suivant une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 3° pour une durée d'un an renouvelable deux fois,

Considérant qu'au terme de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, après avis de la commission d'appel d'offres, de retenir la société la Normande SAS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 26, Contre : 1, abstention : 0)

-Autorise M. le Maire à signer le marché de fourniture de repas en liaison froide avec la société la Normande SAS, 37 Rue des Vacillots, 76510 ST NICOLAS D'ALIERMONT pour un montant de 2.40 € par repas pour les maternelles et la crèche et 2.60 € par repas pour les élèves de l'école élémentaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M. le Maire explique que le marché pour la fourniture de repas dans les écoles arrivait à son terme, il fallait donc le renouveler.

Un appel d'offres a été lancé. Le cahier des charges a été établi avec la commission écoles et les parents d'élèves. Trois sociétés ont proposé une offre (La Normande, Isidore – Newrest, et Convivio).

Mme REIGNER souhaite savoir ce qui a été modifié dans le cahier des charges.

M. le Maire répond qu'il y a une augmentation de la part de produits bio, plus de choix dans les repas, il était demandé également que la société indique le pourcentage de produits locaux avec les fournisseurs, que le suivi de la prestation soit renforcé avec un passage sur site à la demande et le soutien d'une diététicienne. Par ailleurs la commune souhaitait aussi qu'il y ait plus d'animations et notamment au centre de loisirs.

L'analyse des critères conduit à retenir la société La Normande.

Mme REIGNER souhaite connaître l'évolution en terme de coût.

M. le Maire indique qu'il y a une augmentation générale des prix en raison du contexte puisque les trois offres étaient supérieures aux coûts actuels.

Les anciens prix étaient de 2.00 € par repas pour les maternelles et 2.05 € pour les repas de l'école élémentaire.

Maintenant les repas sont à 2.40 € pour les maternelles et 2.60 € pour l'école élémentaire.

Mme REIGNER souhaite savoir ce que ça implique en coût de revient pour la commune.

M. le Maire indique que la commune fait payer aux parents 3.20 €, le coût de revient pour la commune est entre 5.50 € et 6.00 €.

M. le Maire indique qu'il avait une réunion avec les maires du plateau et il a abordé la question de la restauration scolaire pour savoir comment fonctionnaient les autres communes.

3 communes ont le même mode de fonctionnement en liaison froide : Quevreville la Poterie, Ymare et Boos,

3 communes travaillent en partenariat avec des prestataires, mais celui-ci vient cuisiner dans la cuisine de l'école : Mesnil-Esnard, Franqueville St Pierre et Bonsecours (Newrest-Isidore). L'inconvénient est que le prestataire est très exigeant sur la cuisine, il faut être très bien équipé.

Les autres communes ont leur propre cuisinier (La Neuville, Belbeuf et l'entente Fresne-le Plan, Mesnil Raoul et Montmain). L'inconvénient c'est en cas de maladie du personnel.

M. le Maire ajoute que les Maires lui ont confirmé qu'il y avait autant de perte quand les plats étaient cuisinés sur place que quand ils sont livrés.

Au niveau du prix, M. le Maire annonce que Boos fait payer le moins cher aux parents avec 3.20 €, ensuite c'est la Commune de Franqueville avec 3.50 € et les tarifs montent jusqu'à 7 € pour d'autres communes.

M. le Maire précise que le contrat avec la Normandie est passé pour un an renouvelable deux fois.

M. GRISEL Valentin demande si dans les communes où il y a un cuisinier est-ce pour une moindre quantité d'élèves ?

M. le Maire répond que non car à Mesnil Esnard il y a autant de repas qu'à Boos, mais il souligne que nous sommes la commune où il y a la plus grande proportion d'enfants qui déjeune au restaurant scolaire (environ 92% des enfants restent à la cantine) alors qu'à Mesnil Esnard ils sont plus à 70%, cela doit s'expliquer par le prix attractif de Boos.

M. CAILLAUD indique que le sujet d'un regroupement entre les communes pour la préparation des repas avait été abordé en commission d'appel d'offres, est-ce que les autres communes seraient favorables.

M. le Maire répond qu'il a posé la question et on lui a répondu que non car les communes qui cuisinent chez elle ne veulent pas de liaison froide et elles n'ont pas forcément la capacité de fabriquer pour les autres.

M. DALBART demande si une mutualisation avec le collège serait possible ?

M. le Maire répond qu'il s'agit de deux entités administratives différentes, cela semble donc difficile par ailleurs il faut des repas adaptés à la crèche et à la maternelle et des repas le mercredi et pendant les vacances au centre de loisirs.

M. CAILLAUD indique que le comportement alimentaire est différent entre des collégiens et les enfants des écoles.

Mme DEMANGEL demande si le tarif reste à 3.20 €

M. le Maire répond que oui cela permet d'aider les parents.

3. Avenant N°4- Convention d'entente intercommunale conclue entre les communes pour la construction d'un centre aquatique.

M. le Maire rappelle que 10 communes du plateau Est ont conclu une entente intercommunale en vue de construire un centre aquatique.

La convention N°1 précise dans son préambule que son objectif premier vise à l'optimisation de la gestion et de l'exploitation d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen

Dans la suite des études de faisabilité relatives au projet, la gestion du Centre Aquatique Intercommunal sera assurée par voie de délégation de service public (DSP) sous la forme d'un contrat de concession de service.

Une procédure de consultation des entreprises sera mise en œuvre pour retenir le futur concessionnaire dans le courant de l'année 2022, pour une ouverture au public prévisionnelle en décembre.

L'EICAPER pourra au besoin engager toute autre démarche ou procédure afin d'assurer une mise en exploitation et une gestion optimisée et sécurisée, garante de l'équilibre financier et de la qualité de service public du projet.

M. le Maire explique qu'un avenant N°4 à la convention d'entente intercommunale est donc nécessaire pour prévoir le lancement de cette procédure de concession de service public.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°4
- Approuve le lancement de la procédure de consultation des entreprises sous forme d'un contrat de concession ayant pour objet la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique Intercommunal
- Approuve le recours à toute autre démarche ou procédure requise pour la bonne exécution de la mise en exploitation du Centre Aquatique Intercommunal
- Autorise Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, maire de BELBEUF, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la passation d'un contrat de concession de service public et tout autre, relative à l'exploitation du Centre Aquatique Intercommunal.

M. le Maire explique que les élus de l'EICAPER sont en train de préparer la DSP (délégation de service public) pour la piscine, c'est-à-dire la société qui gèrera la piscine.

L'ensemble des communes sont d'accord pour faire une DSP.

La délibération sert à autoriser le Maire de Belbeuf qui est aujourd'hui maître d'ouvrage à choisir le futur délégataire. Le syndicat ne pouvant être créé avant la réception de la piscine, or la société qui sera retenue devra être choisie avant la mise en service de la piscine. Puisqu'elle doit s'approprier les locaux, mettre en place le personnel....

Théoriquement la piscine devrait être livrée en décembre pour une mise en service en mars. Le traitement de l'eau biologique sera réalisé en test avec l'accord de l'ARS.

M. CAILLAUD indique qu'il a adressé le rapport de la cour des comptes qui a audité un certain nombre d'équipements avec des réussites mais aussi de très gros échecs.

M. CAILLAUD souhaite savoir quelles garanties ont été prises vis-à-vis du futur exploitant dans la procédure de choix

M. le Maire explique que c'est l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) qui met en place l'appel d'offres avec l'assistance d'un cabinet de juristes parisiens.

M. CAILLAUD présente en résumé que ce sera M. le Maire de Belbeuf qui fera le choix du délégataire.

M. le Maire répond que oui officiellement ce sera lui avec sa commission d'appel d'offres, mais qu'il y aura une concertation préalable des autres Maires, de l'AMO et du cabinet juridique.

M. le Maire annonce que le dossier n'est pas terminé, les juristes travaillent dessus donc il ne peut pas encore énoncer les garanties qui vont être incluses dans le dossier.

M. CAILLAUD souhaite formuler un vœu, il est d'usage de prendre une garantie de perte d'exploitation.

M. le Maire répond qu'elle est prévue pour se prémunir de toute fermeture en cas d'incident, de problème sanitaire ou encore comme on a pu le connaître avec le COVID.

C'est à l'exploitant de prendre une assurance.

Mme TISON comprend que les communes ne prennent de pas risques.

M. DELISLE demande ce qu'il se passe en cas de déficit chronique de visiteurs.

M. le Maire répond que l'exploitant se doit de s'organiser au mieux pour accueillir un maximum de personnes. Il a aussi dans le cahier des charges l'obligation d'atteindre des objectifs.

M. CAILLAUD rappelle qu'il avait demandé à M. LEROY quand il avait présenté le projet s'il pouvait diffuser son étude de marché pour comprendre sur quels chiffres il s'était basé pour monter son business plan.

M. le Maire précise que les Maires viennent de la récupérer car elle était nécessaire pour préparer la DSP.

Mme TISON souhaite comprendre ce qui se passe si l'exploitant s'organise mal ou bien si les gens sont mécontents du service et ne le fréquentent plus.

M. le Maire répond que c'est l'exploitant qui sera responsable.

M. le Maire explique que les communes pourraient être responsables par exemple si le système de filtration de l'eau ne s'avérait pas conforme.

M. GRISEL Valentin demande qui fixe le tarif.

M. le Maire répond que c'est le futur exploitant avec l'accord du syndicat.

Mme TISON demande s'il y a une clause dans le cahier des charges sur le tarif des entrées.

M. le Maire répond que oui, il ne faut pas dépasser le coût moyen des entrées des piscines, il y a un barème à respecter.

M. CAILLAUD formule le vœu que cela se passe bien.

M. BOURRELLIER souligne que c'est l'un des seuls projets fait en entente intercommunal et des communes copient ce montage juridique.

4. Création d'une commission transition écologique

Le conseil municipal a été installé dans ses fonctions le 25 mai 2020 conformément aux dispositions de l'article R 2121.2 du code général des collectivités territoriales. L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet en effet au Conseil Municipal de former « des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Le Maire en est le président de droit et chaque commission désigne un vice-président pouvant la convoquer et la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales).

Le vote a lieu au bulletin secret, toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (Article L2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de constituer une commission transition écologique :

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (Pour 26, Contre :1, abstention : 0)
 - o Décide la création d'une commission transition écologique
- Le Conseil Municipal, souhaite procéder à l'élection des membres par un vote à main levée, à l'unanimité
 - Fixe la composition de cette commission de la manière suivante :
 - o M. LARQUET Daniel
 - o M. BOURRELLIER Thierry

- M. MONNIER Jacky
- Mme PINEL Annick
- M. BUISSON Patrick
- Mme DE LA FARE Claudine
- M. RIANDE Arnaud
- M. GRISEL Julien
- M. DELISLE Grégory
- M. THUILLIER Benoît

M. le Maire souhaite que cette commission ne soit pas trop nombreuse.

Mme REIGNER demande quels sont les grands axes de travail de cette commission.

M. le Maire explique qu'elle s'occupera des aménagements urbains, de l'environnement, le fleurissement, les déchets, l'aménagement des chemins de randonnées, des mares. Les pistes cyclables restent dans la compétence voirie. La commission travaillera également sur des propositions que feront les membres.

M. CAILLAUD souhaite faire une déclaration :

« M. le Maire, Cher Bruno, mes chers collègues,

Je viens ce soir me féliciter que « cette commission transition écologique » voit le jour. Enfin ! Je tiens à souligner avec objectivité la qualité des échanges et la réelle volonté d'ouverture de monsieur le Maire, sur ce sujet.

Maintenant si je puis dire, tout reste à faire et nous sommes déjà, dans le calendrier du mandat communal, au premier trimestre 2022 !

Il ne suffit pas comme disait l'autre, de créer un « comité Théodule » pour calmer les esprits et enterrer le sujet.

Cette commission transition écologique, vous en ferez en votre âme et conscience citoyenne, ce que vos urgences vous dictent et surtout ce que vous souhaitez réellement faire ou pas. Et chacun sait dans cette « noble et très respectable assemblée » qu'il n'y a pas que le simple et petit « vélo-pède » dans la vie !

Seul le résultat comptera en la matière et nous serons tous ici (la majorité comme les différentes oppositions) en ce « Conseil Municipal », comptables et confrontés à nos réalisations, à nos échecs ou alors à notre inaction, en matière de transition écologique et cela devant l'ensemble de nos respectables électeurs boésiens d'ici 2026.

Je souhaite très sincèrement aux membres de cette nouvelle « commission transition écologique » beaucoup de courage, de l'audace, de l'ambition, du réalisme et surtout du concret et vite, car vous le savez, la commune de Boos au sein de la Métropole de Rouen et des 71 communes, n'est pas dans les premiers de cordée comme dirait le Président Macron (e ce n'est qu'un simple constat) mais plutôt dans les profondeurs abyssales du classement, en la matière »

5. Débat d'orientation budgétaire 2022

M. le Maire stipule que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris

acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2022 sont définies dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération ;

Mme TISON demande pourquoi la création de poste en communication est au conditionnel.

M. le Maire répond qu'il n'est pas encore créé, cela dépend de la volonté du Conseil Municipal donc pour l'instant c'est du conditionnel.

Mme TISON demande qu'est-ce qui conduit à ne pas augmenter la subvention au CCAS.

M. le Maire répond qu'il y a un excédent, donc la subvention actuelle est maintenue à son niveau.

M. MONNIER demande si le financement de la piscine est dans les impôts.

M. le Maire répond que pour l'instant non, cela sera discuté dans le futur.

Mme TISON demande si la construction de logements sociaux est conditionnée à l'agrandissement de la STEP.

M. le Maire répond qu'il va expliquer plus en détail ce point dans les questions diverses.

M. DURIEZ souligne que l'aménagement de la place n'est pas indiqué dans le programme pluriannuel de travaux.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un oubli, cela va être corrigé. Elle sera programmée l'année prochaine.

M. CAILLAUD rappelle que l'année 2022 est une année électorale et la loi de finances pourrait être amendée à l'aune de ce que M. CASTEX a présenté : un plan de résilience de l'Etat c'est-à-dire un plan d'économie. La DGF risque donc d'être rabaissée.

M. CAILLAUD souhaiterait avoir des précisions sur les énergies, l'UGAP souscrit un contrat à prix fixe ou indexé.

Sur le prix de l'électricité, le contrat est indexé sur l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) publié au journal officiel.

M. CAILLAUD souligne qu'il faut jouer sur le coût de l'approvisionnement mais aussi sur la qualité des installations.

M. le Maire indique qu'effectivement c'est surtout sur ce second point que la commune peut faire des économies. L'école élémentaire a une architecture avait des pans en bois qui sont mal isolés. Cela va être refait.

M. le Maire indique que la réfection des cours d'école est une demande des parents d'élèves ainsi que des élèves, c'est d'ailleurs une demande du CME.

Mme REIGNER souligne que la réfection des cours d'école n'était pas dans leur programme, ils en ont parlé car on leur a donné la parole sur le sujet.

M. le Maire répond qu'il va souvent à l'école et les enfants sont venus se plaindre du manque de place pour jouer au ballon. Il est donc envisagé de démonter la garderie, supprimer les clôtures pour permettre d'agrandir la cour. L'enrobé sera refait Le transfert des garderies se fera côté 3 classes où il y a le centre de loisirs actuellement. Le projet de local pour les anciens sera reporté d'un an en attendant de pouvoir réfléchir à l'agrandissement de l'école.

M. le Maire souligne qu'il compte aussi l'agrandissement de la seconde cour sur le bassin mais il faut qu'il travaille avec la Métropole.

Mme TISON demande si des aménagements sont prévus.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas grand-chose à faire, des marquages au sol pour jouer au ballon seront fait ainsi que l'installation d'une table de ping pong. M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de pelouse car les enseignants et surveillants de la cour de le souhaitent pas.

Mme REIGNER demande s'il y aura de l'ombre.

M. le Maire indique qu'il faudra agrandir le préau.

M. CAILLAUD demande à M. le Maire s'il souhaite conserver un bassin enterré ou empiété sur le bassin.

M. le Maire répond qu'il ne sait pas encore cela dépendra des discussions avec la Métropole, cela pourrait être un agrandissement avec un mur de soutènement.

M. CAILLAUD souligne qu'il existe des bassins totalement enterrés.

Mme TISON demande s'il y aura des arbres.

M. le Maire explique que non car les arbres prennent beaucoup de place.

Mme REIGNER indique qu'il faut penser à l'ombre car quand il fait chaud les enfants se mettent sous les arbres, de plus il y aura des périodes de canicules de plus en plus fréquentes.

M. le Maire répond que les enfants ne sont pas à l'école en juillet- août et qu'un préau sera créé. M. LENOBLE indique que des ombrelles peuvent être installés.

Mme PINEL propose que soit créer plusieurs pergolas.

Mme REIGNER souhaite savoir si le contrat d'apprentissage en communication est transformé en emploi, quel sera le temps de travail et quelles missions seront attachées à ce poste.

M. le Maire informe qu'il souhaiterait que le poste soit à temps plein avec comme mission principale la communication mais aussi l'aide aux élus et un soutien aux secrétaires actuelles.

M. DELISLE demande si d'autres embauches sont prévues.

M. le Maire répond que non pas au niveau administratif, il pourrait y avoir plus de recours à des entreprises extérieures au niveau des services techniques car la Métropole attribue une nouvelle aide au fonctionnement des petites communes pour le financement de location de matériel, voire le recours aux entreprises extérieures.

M. CAILLAUD indique que cela n'aide pas que les petites communes, cela permet également de soutenir les petites entreprises locales, c'est une aide subtilement déguisée.

M. MONNIER demande pourquoi M. CAILLAUD appelle cela une aide déguisée.

M. le Maire précise que la Métropole n'a pas le droit de verser une aide directement aux entreprises.

Mme PINEL explique que la Métropole donne des aides pour équiper en station informatique les communes et demande si Boos pourrait être dedans.

M. le Maire répond qu'actuellement deux communes vont être équipées pour le plateau Robec avec Franqueville ST Pierre notamment, les personnes pourront donc se déplacer vers cette commune.

Mme PRIEUR souligne que la personne en charge de la communication pourrait aider les personnes dans les démarches puisque maintenant tout est dématérialisé. M. le Maire répond que cela pourrait être possible.

Mme TISON demande quel est le nombre d'habitants actuellement et est-ce que les services ont été dimensionnés en fonction de ce nombre d'habitants.

M. le Maire répond qu'actuellement il y a 3969 habitants. Les services techniques ont été renforcés puisqu'ils sont arrivés à 7. M. le Maire souligne que les charges de personnel sont le premier poste de dépenses de la commune et ce que l'on verse en salaire, on ne peut pas l'investir. Une commune comme Franqueville a 20 personnes en personnel administratif, chaque adjoint a un directeur, résultat ils ont une capacité d'investissement inférieure à Boos. M. CAILLAUD ajoute qu'ils ont un taux d'imposition très élevé.

La charge salariale à Franqueville représente 70% du budget de fonctionnement.

Il faut donc pour pouvoir continuer à investir et entretenir, modérer les embauches. Par ailleurs, cela coûte souvent moins cher de faire intervenir une entreprise que de s'équiper et embaucher.

M. CAILLAUD souligne que l'intervenant extérieur a une obligation de résultat, cela permet

donc de contraindre l'entreprise si l'intervention est mal faite.

M. le Maire explique que certaines communes ont recours à des prestataires extérieurs pour le nettoyage des classes, il précise que le personnel qui travaille dans les écoles a souvent besoin de travailler, ce sont des habitants de Boos, il ne faut donc pas aller à l'extrême.

M. le Maire signale qu'actuellement il n'y a plus de permis de construire, la personne en charge de l'urbanisme a donc un peu de temps pour accomplir d'autres tâches, même si elle a beaucoup de renseignements d'urbanisme à traiter car il y a beaucoup de vente avec une augmentation des prix de 20% en 2 ans.

M. DALBART indique que l'année dernière il a été affirmé pour le poste en communication qu'il n'y avait pas de besoin et pas de budget et cette année ce poste serait créé.

M. le Maire répond qu'il y avait un contrat en alternance l'année dernière, il n'allait pas le supprimer.

M. DALBART précise que ce contrat s'arrêtait en juin.

M. le Maire répond qu'il a préféré garder un contrat en alternance car il faut penser aux jeunes.

Mme TISON demande si c'est la même personne qui restera.

M. le Maire répond que ce sera certainement la même, elle sera affectée à la communication et en soutien aux services administratifs.

M. DELISLE indique qu'il a vu dans les orientations budgétaires la poursuite de l'installation d'une vidéo protection, il souhaiterait connaître le retour sur l'efficacité des caméras déjà installées.

M. le Maire répond qu'actuellement il y a 16 caméras, certains locaux ne sont pas équipés comme le futur centre de loisirs.

M. CAILLAUD indique que c'est indispensable de l'équiper car il y a des jeunes qui essaient de forcer les portes, d'autres qui font du motocross sur le terrain.

M. le Maire ajoute que le centre socio-culturel n'est également pas équipé.

Depuis qu'il y a des caméras, il y a beaucoup moins de vandalisme dans le parc, et beaucoup moins de casse sur toute la commune, l'effet négatif c'est que les jeunes se déplacent vers des endroits plus fermés.

Des caméras vont également être installées sur les 4 grands axes de la commune à l'entrée de Boos sur la RD6014 côté Franqueville St Pierre, sur la Rue du Bois d'Ennebourg, sur la Rue des Canadiens et sur la Rue des Andelys. Des subventions sont données par la gendarmerie.

M. le Maire souhaite revenir sur un incident dans le parc où malheureusement la veste d'un enfant s'est coincée dans un jeu pour adulte. La caméra a permis au procureur de constater qu'il s'agissait d'un défaut de surveillance, la commune n'a aucune responsabilité dans cet accident.

Par ailleurs, une dame a un jour eu son véhicule accidenté sur le parking de la salle des sports, cela a permis de retrouver l'auteur de l'infraction qui était un jeune en scooter.

Mme TISON demande qui a accès aux images.

M. le Maire explique qu'actuellement les images sont enregistrées sur chaque site, le but est de ramener l'ensemble des visualisations sur la mairie. Pour l'instant seulement deux personnes déclarées en Préfecture ont accès. Les gendarmes nous sollicitent régulièrement.

Mme TISON demande si le public est informé qu'il y a des caméras.

M. le Maire répond que c'est indiqué à chaque entrée de commune, après s'il y a des caméras à l'intérieur d'un site c'est affiché sur les portes du site mais pour toutes les caméras extérieures il n'y a aucune obligation d'indiquer leur présence. Les vues vers des maisons sont systématiquement floutées. C'est la société qui fait l'installation qui se charge des angles de vues et du floutage. M. le Maire explique qu'il tient également un registre avec les demandes de consultation qui sont faites (souvent elles proviennent des gendarmes).

M. THUILLIER constate qu'il y a de plus en plus de personnes qui mettent des caméras chez eux filmant la Rue.

M. le Maire indique que l'on peut mettre une caméra chez soi mais on n'a pas le droit de filmer la voie publique ni de filmer chez son voisin.

M. LENOBLE indique qu'il y en a dans son quartier. M. le Maire répond que les gendarmes ont été en contrôler une, elle est en règle.

M. CAILLAUD espère voir une réserve financière pour que la commission transition écologique puisse fonctionner dans le budget.

M. le Maire répond qu'il y avait déjà une ligne dans aménagements urbains l'année dernière et qu'elle sera reconduite.

Mme REIGNER demande quelles sont les acquisitions de terrains prévus.

M. le Maire explique que cela est en lien avec les logements sociaux et la question précédente de Mme TISON.

M. le Maire explique qu'il a rencontré M. MAYER ROSSIGNOL, Président de la Métropole avec son directeur d'assainissement et de l'eau au sujet du problème de la station d'épuration qui ne devrait pas être agrandie avant 2030.

Des études sont en cours, des anomalies ont été constatées avec l'utilisation de fumigènes. Celles-ci vont être corrigées, mais cela ne permettra pas de gagner de la place sur la station.

M. CAILLAUD demande s'il y a un écrit pour la date de 2030. M. le Maire répond que oui la Métropole l'a écrit.

Il y a plusieurs stations qui sont prévues en 2030.

M. CAILLAUD demande pourquoi les délais sont si longs.

M. le Maire répond que la Métropole a indiqué que c'était le temps des études et du financement.

M. CAILLAUD propose à M. le Maire de le mettre en relation avec le Directeur régional de Véolia eau, celui-ci pourra lui expliquer que les études pour une station sont bien plus courtes que l'annonce la Métropole.

M. le Maire indique qu'il a plusieurs stations qui nécessitent des travaux sur la Métropole.

M. le Maire souligne qu'il a demandé deux choses à M. MAYER ROSSIGNOL, la possibilité d'être raccordée à Emeraude (station d'épuration de Petit Quevilly) qui aujourd'hui vient jusqu'à l'aéroport. Cette extension pourrait permettre de raccorder tout le secteur de la gendarmerie.

Par ailleurs, il a demandé qu'il intervienne auprès de M. le Préfet pour obtenir une dérogation afin d'autoriser l'assainissement individuel pour la construction de logements sociaux, M. le Maire va également le faire de son côté. La loi dispose qu'à partir du moment où il y a un assainissement collectif dans une rue, il ne peut pas y avoir d'assainissement individuel.

Certaines communes l'ont déjà demandé, mais le Préfet a refusé pour de la construction privée. A priori les discussions sont en bonne voie pour de la construction de logements sociaux.

Par ailleurs, si la Métropole raccordait le quartier de la Gendarmerie à Emeraude, elle pourrait rétrocéder des terrains à côté de la nouvelle caserne de gendarmerie pour que la Commune puisse construire des logements sociaux.

L'achat de terrains dépendra donc des différentes options réalisables, soit c'est le terrain dans le centre de Boos près de l'Eglise qui sera acheté si une dérogation est accordée par le Préfet, soit ce seront des terrains à côté de la caserne de gendarmerie si la Métropole raccorde le quartier à Emeraude et cède ces terrains à la Commune.

M. GRISEL Valentin demande quel type d'assainissement pourra être réalisé si le Préfet accorde une dérogation.

M. le Maire explique que ce sera un assainissement individuel avec une microstation pour plusieurs logements. L'avantage c'est que dans le cas de logements sociaux cela serait entretenu par le bailleur, il y a donc plus de garantie.

La Neuville Chant d'Oisel est également concernée par la saturation de sa station.

M. CAILLAUD regrette que le problème de STEP soit récurrent depuis plusieurs mandats et ne comprend pas pourquoi c'est reporté en 2030.

M. CAILLAUD regrette cette imprévision de la Métropole car cela fait augmenter le coût de construction pour le bailleur social.

M. CAILLAUD ajoute qu'Emeraude est en DSP, celle-ci est bien gérée mais le cahier des charges n'a pas évolué depuis plusieurs années, or l'Etat a demandé aux collectivités de chercher les molécules médicamenteuses, cela n'est malheureusement pas fait.

M. DELISLE demande si la Commune a pensé à l'habitat intergénérationnel pour les logements sociaux.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas encore de projet établi, pour l'instant il se concentre sur la nécessité de trouver un terrain avec une autorisation de construire.

Mme DEMANGEL déclare qu'il y a un projet en cours à Amfreville la Mivoie.

M. DELISLE demande où en est le projet d'agrandissement et de reboisement du parc.

M. le Maire indique que la Métropole est en train de bloquer le projet de la zone d'activités puisqu'elle souhaite d'abord réaménager les friches industrielles avant de prendre des terrains agricoles, la CCI n'est donc pas très contente et refuse de vendre le terrain à la commune tant que le projet n'évolue pas. M. le Maire va rencontrer le président de la CCI afin de négocier ce terrain.

Par ailleurs, un budget va être dégagé pour le reboisement du parc car il y eu de gros abattages, les arbres étant devenus dangereux car ils étaient morts. Ce sont des grands arbres qui vont être implantés avec des essences qui résistent en France tel que le chêne d'Amérique.

M. DELISLE indique qu'il y a eu aussi des abattages d'arbres à Franquevillette.

M. le Maire explique que les arbres étaient également en mauvais état et ce secteur va être réaménagé avec la Rue du Bois d'Ennebourg où un arrêt de bus sera implanté.

M. CAILLAUD demande si les arbres vont être remplacés un pour un.

M. le Maire répond que plus d'arbres vont être replantés.

Mme REIGNER souhaite savoir sur quels bâtiments portera l'amélioration énergétique en 2022.

M. le Maire répond qu'il commencera par l'école. Des pans en bois vont être refaits sur l'école élémentaire.

M. BOURRELLIER ajoute que des travaux sur l'école de musique sont également en cours.

Mme PRIEUR signale que des fenêtres devaient également être changées à la bibliothèque.

M. le Maire répond que cela va être fait le lendemain, le menuisier a prévenu qu'il commençait le chantier. Ces travaux étaient au budget 2021, il s'agit de restes à réaliser. Le changement du chauffage de la salle des sports fait également partie des restes à réaliser.

Mme REIGNIER demande quelle partie sera à la charge de la commune dans la continuité des travaux réalisés avec la Métropole.

M. le Maire explique que les voiries sont à la charge de la Métropole, sauf la place de la salle polyvalente. Lorsqu'il y a des effacements de réseaux 50% du réseau électrique est pris en charge par la Métropole, 50% par la Commune, le réseau d'éclairage public est pris en charge par la Métropole et le réseau Télécom est pris en charge par la Commune. Les pistes cyclables sont prises en charge par la Métropole. Si la Commune souhaite des aménagements complémentaires, ils sont à notre charge comme par exemple les abris à vélos.

M. le Maire signale qu'il est en train de finir de négocier avec les riverains de la Rue du Bois d'Ennebourg, pour la rétrocession des parcelles destinées à la réalisation du trottoir. Il reste un riverain qui n'a pas signé.

M. CAILLAUD indique qu'il est régulièrement coupé de la fibre, comme une vingtaine de personnes sur Boos.

M. le Maire répond qu'il y a plus d'une vingtaine de personnes, les opérateurs qui procèdent au raccordement ne sont jamais les mêmes et ils débranchent un abonné pour en brancher un autre, faute de place. La commune de Boos n'est malheureusement pas la seule concernée par ce phénomène, la fibre a été lancée trop vite et les infrastructures ne sont pas suffisantes.

M. CAILLAUD déplore que le répartiteur ne soit pas sécurisé.

Mme REIGNER demande les priorités sur le plan pluriannuel d'investissement.

M. le Maire annonce que le local des anciens est prioritaire car ils sont à l'étroit dans le local actuel. La construction d'une nouvelle garderie sera également prioritaire. Pour les autres projets ce sera une discussion entre les élus.

M. le Maire précise que le Conseil Municipal se réunira le 22 mars pour le vote du budget.

6. Informations diverses :

Jeux dans le parc

M. le Maire indique qu'une plainte anonyme par une personne de Boos a été déposée auprès de la DDCCRF (la concurrence et les fraudes) pour deux jeux qui se trouvent trop proches de la route.

M. le Maire a donc rencontré avec M. MONNIER les services de la DDCCRF, il attend le rapport. Le problème est la distance entre la route et les jeux. M. le Maire leur a demandé la distance à respecter mais visiblement il n'y a pas de réglementation précise c'est à l'appréciation de celui qui les installe. M. le Maire explique que la discussion a donc été très compliquée puisque sans réglementation, il ne voit pas ce qu'il doit faire. Par ailleurs, des panneaux avec les âges d'accès aux jeux devront être rajoutés.

Ils ont juste contrôlé les jeux devant la maison du parc et l'ancien parcours sportif.

M. BOURRELLIER ajoute que les jeux sont contrôlés par un organisme de contrôle, mais les agents de l'Etat ont jugé que le contrôle était mal fait.

Rue Saint Sauveur :

M. le Maire indique qu'il a eu une réunion pour le karst de la Rue Saint Sauveur situé dans le fossé. La décision a été prise de bétonner le fossé. Une zone de décompression va être retravaillée au niveau du karst avec du remblai...

Plusieurs solutions étaient proposées, le tubage aurait conduit à créer une butte car le diamètre du tube était de 80 cm. L'eau aurait pu rentrer chez les riverains.

La Métropole proposait également une bâche avec une couche de terre pour la végétaliser, mais M. le Maire n'a pas retenu cette solution car quand il y a de fortes pluies, l'eau aurait entraîné la terre. Le bétonnage du fossé coûte environ 130 000.00 €.

M. CAILLAUD demande si la profondeur du karst est connue.

M. MONNIER répond que lors du carottage ils étaient descendus à 35m. M. le Maire ajoute qu'ils vont remblayer en grosse argile.

M. MONNIER précise que 7 forages avaient été faits.

M. CAILLAUD demande si ce karst était répertorié sur la cartographie des risques.

M. le Maire répond que non il n'était pas sur les premières cartes mais depuis sa découverte il a été ajouté.

M. MONNIER indique que les riverains entendent l'eau ruisseler en souterrain lorsqu'il pleut.

Piste cyclable vers Franqueville Saint Pierre :

M. le Maire annonce que les travaux vont débuter au 15 août et la mise en service est prévue en mars 2023.

Les travaux se feront par tranche avec une première tranche située entre le rond-point de la pharmacie et le Vert Bocage (entre août et novembre) et parallèlement sur Boos, la partie face à la gendarmerie vers l'aéroport. Il y aura malheureusement quelques bouchons.

Ancienne caserne de gendarmerie :

M. le Maire indique qu'il a signé la vente de l'ancienne caserne. Les travaux ont débuté dans les 8 logements. Ils attendent l'évolution de la station d'épuration pour faire la 2nde partie.

Fête de la Moisson :

M. le Maire indique que la fête est prévue pour le 28 août. M. le Maire organisera une réunion courant mars pour la préparer et demande au Conseil Municipal de réfléchir aux animations qu'il souhaite. Les réservations pour les chapiteaux ont été faites.

Elections :

M. le Maire rappelle que les élections se tiendront le 10 et 24 avril et le 12 et 19 juin, un planning va être envoyé pour organiser les bureaux de vote. Les bureaux sont la Mairie, la salle polyvalente et le préfabriqué qui sert actuellement au centre de loisirs.

Centre de loisirs :

Les travaux avancent bien, il y a une semaine de retard, il devrait être livré dans les temps. Une visite va être organisée.

L'équipement va être mis au budget.

Un questionnaire a été envoyé aux parents pour avoir un avis sur le fonctionnement actuel du centre de loisirs.

M. DELISLE demande à quelle tranche d'âge le questionnaire a été adressé.

M. le Maire répond qu'il a été adressé aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

7. Questions de l'opposition

- Serait-il possible d'avoir le cahier des charges pour la restauration scolaire,

M. le Maire répond que le cahier des charges de la restauration est à disposition des élus, ils peuvent venir le consulter.

- Monsieur le Maire a adressé un courrier à tous les parents d'élèves suite à des problèmes de comportement sur les temps périscolaires. Quels sont les problèmes rencontrés ? Ces problèmes sont-ils le fait de quelques élèves ? Si oui, les parents ont-ils été contactés et prévenus d'une possible exclusion de la cantine ? Quelles autres solutions sont-elles envisagées ?

M. le Maire répond qu'il y a eu une multitude de petits problèmes dont un avant les vacances avec une personne très virulente qui ne semble pas avoir compris qu'il y avait des problèmes d'organisation et de personnel. Cette personne a agressé les professeurs et ensuite une adjointe, M. le Maire a donc souhaité faire un rappel aux parents que le temps périscolaire

est au bon vouloir de la commune et que l'on se réserve le droit d'interdire l'accès à certains enfants à ces services s'il y a trop de problèmes.

Mme REIGNER demande s'il y a beaucoup d'enfants concernés, et est-ce que c'est ponctuel.

M. le Maire répond que ce sont souvent les mêmes enfants qui sont concernés.

Mme REIGNER suggère qu'il aurait été préférable de faire un courrier uniquement aux parents de ces enfants.

M. le Maire indique que cela avait déjà été fait, il souhaitait faire un rappel général à tous les parents. Le personnel communal n'est pas un défouloir, il doit y avoir un respect des enfants et des parents envers le personnel et les élus.

M. THUILLIER demande s'il y a des formations qui sont mises en place.

M. le Maire répond que cela commence à être mis en place, la commune commence par la crèche où un psychologue va intervenir car il y a de gros problèmes d'insultes avec des enfants. Cela sera étendu aux écoles.

M. THUILLIER ajoute que les formations permettent de créer un climat où les enfants doivent comprendre qu'à l'école ils ne peuvent pas reproduire ce qu'ils entendent chez eux.

M. RIAND indique qu'il est difficile pour les agents d'être libérés car ils travaillent tous les jours et sont indispensables.

M. THUILLIER explique qu'il faut que le formateur constate sur place.

M. le Maire répond que c'est la méthodologie qui est retenue pour la crèche.

Mme REIGNER indique que le temps de restauration est un temps long et cela est compliqué à gérer. A Franqueville, la municipalité a demandé à certains parents de ne pas mettre leurs enfants à la restauration.

M. CAILLAUD expose que ce qu'il entend sur la crèche est choquant, ces enfants démarrent dans la vie, il y a donc un problème qui vient des parents.

M. THUILLIER indique que les enfants à l'école déplorent que certains comportements ne soient pas sanctionnés, cela ne peut donc qu'empirer, car s'ils ne sont pas sanctionnés jeunes, à 16 ans leur comportement risque de s'aggraver.

M. le Maire répond que le phénomène touche surtout les CM1-CM2, le contexte actuel avec le COVID peut en être responsable.

8. Interventions diverses

Ecoles :

Mme LION BOUCHER signale que les inscriptions vont commencer. La 12^{ème} classe va être maintenue cette année, si elle était maintenue définitivement, cela permettrait à la directrice d'être à temps plein sur un poste de direction.

Sports :

Mme PRIEUR indique qu'il y eu beaucoup de reports de matchs avec le Covid, les saisons sportives vont donc se terminer tardivement fin mai- début juin.

Voirie :

M. MONNIER annonce que la Rue Saint Sauveur est ouverte aux cyclistes avec le marquage au sol et les quilles. Elle est limitée à 30 KM/H y compris pour les vélos.

Il va y avoir des randonnées VTT organisées par le club de Belbeuf, il va falloir des commissaires de route pour faire la circulation, la manifestation est prévue le 08 mai.

Culture :

Mme PINEL annonce que se tiendra le 06 mars les « trois contes de la Rue Brocca » offert par la municipalité.

Le dimanche 27 mars, il y aura le 1^{er} festival du livre qui sera régional avec une trentaine d'écrivains. Il y aura une lecture à voix haute le matin et une l'après-midi pour les enfants.

Il y aura également une tombola où chaque écrivain offre un livre et une animation de structure de ballons.

Evolutions des mesures liées au COVID :

Lors des manifestations, les buvettes sont à nouveau autorisées. S'il y un contrôle du pass vaccinal à l'entrée, le masque n'est plus obligatoire dans l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H23.

Le Maire,

Bruno GRISEL